

**Séance du 08 juin  
2020**



Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20200608-2020301-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage  
11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Étaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

### Étai (ent) absent(s) :

### Étai (ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/301

Objet : Approbation des délibérations du 25 mai 2020

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

DECIDE

- Approuve les délibérations du 25 mai 2020.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20200608-2020302-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etalent présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/302

Objet : Désignation des représentants de la Commune au collège de REMILLY.

- Vu le code des collectivités territoriales
- Vu Les statuts des différentes E.P.C.I. dont la Commune est membre

Le Maire entendu  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- Sont désignés comme représentants du Conseil Municipal au collège de REMILLY :

DELEGUE TITULAIRE  
DELEGUE TITULAIRE  
DELEGUE SUPPLEANT

Mme GILBERT Stéphanie  
Mr LAURENT Jean-Baptiste  
Mr CRESCIMBENI Alain

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 057-215705336-20200608-2020303-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etalent présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/303

Objet : Désignation des représentants de la Commune au Syndicat Scolaire de PANGE.

- Vu le code des collectivités territoriales
- Vu Les statuts des différentes E.P.C.I. dont la Commune est membre

Le Maire entendu

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- Sont désignés représentants du Conseil Municipal au Syndicat Scolaire de PANGE :

DELEGUE TITULAIRE  
DELEGUE TITULAIRE  
DELEGUE TITULAIRE  
DELEGUE SUPPLEANT

Mme POIROT Estelle  
Mr CHLOUP Roland  
Mme GILBERT Stéphanie  
Mr ZABRESCAK Lionel

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 057-215705336-20200608-2020304A-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/304-1  
Objet : COMMISSION DES FINANCES.

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- de créer la commission des finances.
- désigne les membres suivants :

Mr DOMBRET Christian  
Mr LHENRY Gérald  
Mme POIROT Estelle

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 057-215705336-20200608-2020304B-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Étaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

### Étal(ent) absent(s) :

### Étal(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/304-2  
Objet : COMMISSION COMMUNICATION.

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

### DECIDE

- de créer la commission.
- désigne les membres suivants :

Mr MARCOT Alain  
Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle  
Mme GILBERT Stéphanie  
Mme MARINACCI Angélique  
Mr LHENRY Gérald

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20200608-2020304C-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/304-3

Objet : COMMISSION AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE.

Le Maire entendu  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- de créer la commission.
- désigne les membres suivants :

Mme POIROT Estelle  
Mr LAURENT Jean-Baptiste  
Mr COLIN Jean-Yves  
Mr ZABRESCAK Lionel  
Mme MARINACCI Angélique  
Mme MUSQ-BRIYS Marie-Odile  
Mr GRANDJEAN Jean-Paul  
Mr DOMBRET Christian  
Mr LHENRY Gérald  
Mme GERARD Violette

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20200608-2020304D-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage  
11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurator(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/304-4

Objet : COMMISSION URBANISME.

Le Maire entendu  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- de créer la commission.
- désigne les membres suivants :

Mr LHENRY Gérald  
Mr LAURENT Jean-Baptiste  
Mr CRESCIMBENI Alain  
Mr DOMBRET Christian  
Mr COLIN Jean-Yves  
Mr ZABRESCAK Lionel

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,







Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 057-215705336-20200608-2020304E-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etalent présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/304-5  
Objet : COMMISSION DU PERSONNEL

Le Maire entendu  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- de créer la commission.
- désigne les membres suivants :

Mr CHLOUP Roland  
Mr GRANDJEAN Jean-Paul  
Mr LHENRY Gérald  
Mr MARCOT Alain

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20200608-2020304F-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etalent présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurations :

### Etal(ent) absent(s) :

### Etal(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/304-6

Objet : COMMISSION ACTION SOCIALE,SECURITE,PREVENTION DELINQUANCE.

Le Maire entendu  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- de créer la commission.
- désigne les membres suivants :

Mme MUSQ-BRIYS Marie-Odile  
Mr MARCOT Alain  
Mr LHENRY Gérald  
Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle  
Mr GRANDJEAN Jean-Paul  
Mr CRESCIMBENI Alain  
Mme MARINACCI Angélique  
Mme GERARD Violette

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20200608-2020304G-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

### Date de convocation

03/06/2020

### Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etalent présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

### Etal(ent) absent(s) :

### Etal(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/304-7

Objet : COMMISSION ANIMATION DU VILLAGE.

Le Maire entendu  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- de créer la commission.
- désigne les membres suivants :

Mme GILBERT Stéphanie  
Mr COLIN Jean-Yves  
Mme MUSQ-BRIYS Marie-Odile  
Mr MARCOT Alain  
Mr LHENRY Gérald  
Mr GRANDJEAN Jean-Paul  
Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20200608-2020304H-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

### Date de convocation

03/06/2020

### Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/304-8

Objet : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire entendu  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- de créer la commission.
- désigne les membres suivants :

MEMBRE TITULAIRE Mr DOMBRET Christian  
MEMBRE TITULAIRE Mr ZABRESCAK Lionel  
MEMBRE TITULAIRE Mme POIROT Estelle

MEMBRE SUPPLEANT Mme GILBERT Stéphanie  
MEMBRE SUPPLEANT Mr LHENRY Gérald  
MEMBRE SUPPLEANT Mr COLIN Jean-Yves

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20200608-20203041-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

### Date de convocation

03/06/2020

### Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etalent présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurator(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/304-9

Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

- Vu le code Général des impôts et notamment l'article 1650-1 ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des impôts directs par suite des récentes élections municipales ;
- Considérant que cette commission est composée du Maire (ou son adjoint délégué) et de 6 commissaires titulaires ainsi que 6 commissaires suppléants désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal ;
- Considérant les conditions à remplir pour être désigné commissaire,

Le Maire entendu

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- De proposer la liste des contribuables suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mr Jean Yves COLIN	Mr Michel MEYER
Mr Gérald LHENRY	Mr Didier DACLIN
Mr Christian DOMBRET	Mr Christian POUSSIN
Mr Jean-Paul GRANDJEAN	Mme Stéphanie GILBERT
Mr Alain MARCOT	Mme Mireille LADAIQUE
Mme Estelle POIROT	Mr Gérard JACOB
Mr GAUTIER Jean-Marie	Mr Jean-Claude HEIDELBERGER
Mme Denise GAEHNKE	Mme Angélique MARINACCI
Mr Roland THOMAS DE PANGE	Mr Alain ZIMMERMANN
Mr Jean-Baptiste LAURENT	Mr Jean-Philippe WENGER
Mr Alain CRESCIMBENI	Mr Lionel ZABRESCAK
Mr Sébastien GASCARD	Mme Isabelle NASSOY-SCHNEIDER

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 057-215705336-20200608-2020305A-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

### Etal(ent) absent(s) :

### Etal(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/305-1

Objet : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE.

- Vu le code des Collectivité Territoriales
- Vu Art 92 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiant l'Art.L.21-23-23 et L.2123-24 du CGCT
- Vu le montant de l'indemnité de fonction maximales dans les communes de 500 à 999 habitants fixé au taux de 40,3% de l'indice Brut 1027

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- De fixer l'indemnité du Maire par la référence à la catégorie des communes de 500 à 999 habitants.
- De fixer l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur Roland CHLOUP, Maire de Pange, concerné par cette délibération, s'est retiré pour le vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. CHLOUP Roland

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 057-215705336-20200608-2020305B-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 14

### Date de convocation

03/06/2020

### Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérard, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procuration(s) :

### Eta(ent) absent(s) :

### Eta(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/305-2

Objet : INDEMNITES DE FONCTION DU 1ER ADJOINT

- Vu le code des Collectivité Territoriales
- Vu Art 92 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiant l'Art.L.21-23-23 et L.2123-24 du CGCT
- Vu le montant de l'indemnité de fonction maximales dans les communes de 500 à 999 habitants Fixé au taux de 10,7% de l'indice Brut 1027

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré  
DECIDE

- De fixer l'indemnité des Adjointes au Maire par la référence à la catégorie des communes de 500 à 999 habitants.
- De fixer l'indemnité des Adjointes au taux de 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

1er Adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

(Mr GRANDJEAN Jean-Paul, 1er Adjoint, concerné par cette délibération, s'est retiré au moment du vote)

VOTE :

N'a pas pris part au vote : M. GRANDJEAN Jean Paul

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,







Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20200608-2020305C-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/305-3

Objet : INDEMNITES DE FONCTION DU 2EME ADJOINT

- Vu le code des Collectivité Territoriales
- Vu Art 92 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiant l'Art.L.21-23-23 et L.2123-24 du CGCT
- Vu le montant de l'indemnité de fonction maximales dans les communes de 500 à 999 habitants Fixé au taux de 10,7% de l'indice Brut 1027

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré

### DECIDE

- De fixer l'indemnité des Adjointes au Maire par la référence à la catégorie des communes de 500 à 999 habitants.
- De fixer l'indemnité des Adjointes au taux de 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2ème Adjoint : 9% de l'indice brut terminal de la fonction publique

(Mr LHENRY Gérald, 2ème Adjoint, concerné par cette délibération, s'est retiré au moment du vote)

### VOTE :

N'a pas pris part au vote : M. LHENRY Gérald

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20200608-2020306-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etalent présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

### Etal(ent) absent(s) :

### Etal(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/306

Objet : BAIL POTAGER

- Vu la proposition de M Roland THOMAS DE PANGE de donné bail au profit de la commune de Pange pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, concernant une parcelle de jardin cadastrée Section A n°650/315 « village » 1h 56a 74 ca jardin et 00a 96ca sol, dont l'affectation sera destinée à la culture florale,
- Vu la proposition d'un fermage annuel de 63 quintaux de blé froment payable par le preneur « Commune de Pange » le 11 novembre de chaque année et pour la 1<sup>ère</sup> fois le 11 novembre 2020.
- Vu les obligations des parties (voir convention de bail)

Le Maire entendu

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- D'accepter la proposition de bail selon les conditions définies dans la convention au profit du bailleur M Roland THOMAS DE PANGE
- D'autoriser le Maire à signer la convention de bail

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 057-215705336-20200608-2020307-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage  
11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etalent présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/307

Objet : **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR LES COMMUNES**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu l'article L5111-1 du CGCT
- Vu l'article L2121-29 du CGCT
- Vu la convention de bail passée entre la commune de PANGE et M. Roland THOMAS DE PANGE
- Vu que la commune de PANGE dispose de serres et de personnel qualifié
- Vu la demande de collectivités voisines ayant besoin de fleurir leur territoire et souhaitant réaliser une convention avec la commune de PANGE dans le but de réaliser des prestations de services.
- La présente convention a pour but de définir les modalités d'exercice par la Commune de PANGE de prestations de services à partir du 1er avril 2020 pour le compte de la Collectivité contractante.
- la prestation de service de Culture de plantes et d'ensembles fleuris et Mise en place d'espaces verts et d'espaces fleuris.

Le Maire entendu  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
**DECIDE**

- La mise en place de cette convention de service pour le compte des collectivités contractantes
- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette convention avec les collectivités contractantes

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 057-215705336-20200608-2020308-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procurat ion(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/308

Objet : DEVIS PORTE LOCAL TENNIS

- Vu le problème de sécurité concernant le terrain de tennis couvert;
- Vu la nécessité de remplacer la porte arrière du court couvert ;
- Vu le devis établi par la société LOSSON pour un montant de 1410 € HT

Le Maire entendu  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- Approuve le devis des établissements LOSSON pour un montant de 1410 € HT + TVA 20% soit 1692 € TTC
- Autorise le Maire à signer le bon de commande et faire exécuter les travaux.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 15
Présents : 15
Nombre de suffrages : 15

<u>Date de convocation</u>
03/06/2020

<u>Date d'affichage</u>
11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....
-------------

et publication du :

...././....
-------------

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Étaient présents :**  
M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

**Procuration(s) :**

**Étai(ent) absent(s) :**

**Étai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

**Numéro interne de l'acte : 2020/309**  
**Objet : CONVENTION MATEC**

- Vu le projet d'enfouissement des réseaux dans le lotissement « Talpré 1 »
- Vu la nécessité de réaliser des travaux de rénovation et de requalification de la rue Maurice de Pange, de l'impasse des bouleaux et de l'impasse des chênes;
- Vu la complexité des travaux, la nécessité de réunir de nombreux intervenants et de lancer une consultation ;
- Considérant que « MATEC » assurera durant sa mission une assistance d'ordre technique et administrative au maître d'ouvrage « Commune de Pange » et assure le contrôle de la prestation. La Commune assure, en tant que Maître d'ouvrage, le suivi du chantier ;
- Vu le projet de convention établi par « MATEC » pour un montant de 3.350,00 € HT.

Le Maire entendu  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

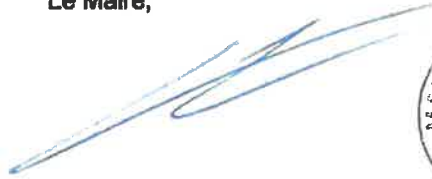
**DECIDE**

- Approuve la convention de prestation d'assistance « MATEC » pour un montant forfaitaire de 3.350,00 € HT + TVA 20% soit TTC 4.020,00 € dû par le Maître d'ouvrage « Commune de Pange » ;
- Autorise le Maire à signer cette convention et tout autre document s'y afférant.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 11/06/2020  
Reçu en préfecture le 11/06/2020  
Affiché le 11/06/2020  
ID: 057-215705336-20200608-2020309-DE

Ainsi délibéré les  
Ont signé au regi  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20200608-2020310-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
03/06/2020

Date d'affichage

11/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2020/310

Objet : PLAN D'EXPLOITATION DE LA FORET

- Vu la proposition de l'aménagement forestier Communal de Pange réalisé par l'Office National des Forêts pour la période 2019-2038
- Vu la nécessité d'avoir un document de gestion des forêts publiques élaboré par l'Office National des Forêts afin d'engager des actions cohérentes et efficaces dans le domaine forestier de la commune de Pange
- Vu la présentation par le Maire de Pange aux Conseillers Municipaux

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré :

DECIDE

- D'approuver le projet de plan d'aménagement forestier 2019-2038 proposé par l'ONF

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,

